



# Préparation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR POUR OPERATEUR



## **OBJECTIFS**

#### Le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la règlementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services
- Identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux
- Employer les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement



## **PUBLIC ET PREREOUIS**

- Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT
- Savoir lire et comprendre le français
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap



#### **PROGRAMME DE LA FORMATION**

#### PARTIE THEORIQUE

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux :
  - selon les caractéristiques des énergies
  - liés aux atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect :
  - de son environnement
  - des marquages-piquetages
  - des signes avertisseurs et indicateurs
  - des moyens de repérage
  - du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »

## PARTIE PRATIQUE

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux



## METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle : études de vues avec vidéoprojecteur et livret stagiaire
- Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique simples



# **EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION**

- Suivi de l'exécution de la formation : émargement d'une feuille de présence par les stagiaires
- Exercices pratiques et mises en situation
- 1 jeton de présentation au QCM de 30 questions sur la plate-forme nationale d'examen AIPR
- Délivrance d'une attestation de réussite nominative au stagiaire attestant de la réussite à l'examen AIPR



## **MODALITES DE LA FORMATION**

Formation intra

Durée : 1 jour (7 heures)Lieux : Site de l'entreprise



Maison de l'Industrie- Plateau de Lautagne - Rue Jean Jullien-Davin - 26000 VALENCE

Tél.: 04 75 41 90 08

Siège social : 16 Bd de l'Etivallière - CS 60715 – 42950 SAINT-ETIENNE cedex 01